

MAIRIE



de

CASSAGNES

Département du Lot -

Canton de Puy l'Evêque

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES

Réunion du mercredi 13 avril 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux et le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH (Maire).

Conseillers en exercice: 10	Présent(e)s (9) : Bernard LANDIECH, Richard DELORME, Michel SERVANT, Denise WUILQUE, William CAYROL, Jean-Michel ASTOUL, Françoise DESSAINT, Patrick MAISONNEUVE, Jean-Yves MEAUDE
Date d'affichage de la convocation : 08/04/2022	Absent(e)s et excusé(e)s (1) : Pascal BANIZETTE Représenté(e)s (0) : Secrétaire de séance : Denise WUILQUE

OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.

Monsieur Bernard LANDIECH (Maire) procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

2022 0004 Vote du compte administratif de l'exercice 2021 :

| **Votants : 9** | **Votes pour : 7** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 1** |

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M DELORME Richard, Adjoint au Maire,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M LANDIECH Bernard, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	22 745.05			147 431.20	22 745.05	147 431.20
Opérations exercice	42 962.63	14 578.04	141 531.21	197 557.82	184 493.84	212 135.86
Total	65 707.68	14 578.04	141 531.21	344 989.02	207 238.89	359 567.06
Résultat de clôture	51 129.64			203 457.81		152 328.17
Restes à réaliser	36 297.14	37 581.00			36 297.14	37 581.00
Total cumulé	87 426.78	37 581.00		203 457.81	36 297.14	189 909.17
Résultat définitif	49 845.78			203 457.81		153 612.03

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022 0005 Vote du compte de gestion de l'exercice 2021 :

| **Votants : 9** | **Votes pour : 8** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 1** |

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LANDIECH Bernard, le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2022 0006 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

| **Votants : 9** | **Votes pour : 9** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LANDIECH Bernard, le Maire,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 203 457.81 €;

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	147 431.20
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	115 763.60
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	56 026.61
Résultat cumulé au 31/12/2021	203 457.81
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	203 457.81
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	49 845.78
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	153 612.03
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

2022 0007 Vote de la fiscalité locale pour l'exercice 2022 :

| **Votants : 9** | **Votes pour : 9** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la Loi de finance pour 2020 et de la suppression de la taxe d'habitation qui y fait suite, notamment compensée par le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il convient de statuer sur les taux de la fiscalité locale applicables aux taxes sur le foncier bâti et non-bâti.

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles et les taux de référence pour l'exercice 2022:

- 38,15 % pour le foncier bâti.
- 150.75 % pour le foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir et appliquer les taux sus-mentionnés pour 2022.

2022 0008 Vote du budget primitif de l'exercice 2022 :

| **Votants : 9** | **Votes pour : 9** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Cassagnes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Cassagnes pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 548 030.49 Euros

En dépenses à la somme de : 548 030.49 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter à la majorité absolue le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	69 036.92
012	Charges de personnel et frais assimilés	69 900.00
014	Atténuations de produits	43 500.00
65	Autres charges de gestion courante	45 821.07
66	Charges financières	2 600.00
023	Virement à la section d'investissement	113 761.86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	836.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		345 455.85

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	155.82
70	Produits des services, du domaine, vente	700.00
73	Impôts et taxes	84 000.00

74	Dotations et participations	92 988.00
75	Autres produits de gestion courante	14 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	153 612.03
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		345 455.85

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	123 595.00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 850.00
001	Solde d'exécution section investissement	51 129.64
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		202 574.64

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	37 581.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 845.78
165	Dépôts et cautionnements reçus	850.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	- 300.00
021	Virement de la section de fonctionnement	113 761.86
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	836.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		202 574.64

2022 0009 Délibération fixant la rémunération pour le gardiennage de l'Eglise :

| **Votants : 9** **|** **Votes pour : 7** **|** **Votes contre : 1** **|** **Abstentions : 0** **|**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une proposition d'indemnité pour le gardiennage de l'Eglise à octroyer à l'agent d'entretien de la commune, Mme Sylvie DELORME, pour un montant de 479,86 € au titre de l'exercice 2022. Monsieur Richard DELORME, son époux et adjoint au maire, se retire lors du vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

d'octroyer ce montant de 479,86 € à Madame Sylvie Delorme au titre des fonctions de gardiennage et d'entretien de l'Eglise de la commune,

et donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette décision et inscrire cette contribution au **budget 2022**.

QUESTIONS DIVERSES :

La séance est levée à 23h30.